

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Juriste, P-3

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 4 novembre 2021
DATE DE PUBLICATION : 5 octobre 2021
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Service d'appui et de protection des témoins
LIEU D'AFFECTATION : Arusha
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 21-LEG-RMT-165085-R-ARUSHA (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

PLACE DANS L'ORGANIGRAMME ET RAPPORTS HIÉRARCHIQUES

Le poste est à pourvoir au sein du Service d'appui et de protection des témoins du Greffe, à la division d'Arusha. Le titulaire du poste rend compte au Chef du Service d'appui et de protection des témoins, à la division d'Arusha.

RESPONSABILITÉS :

- Le titulaire du poste remplace le Chef du Service d'appui et de protection des témoins, notamment en supervisant le personnel moins expérimenté.
- Il analyse les lois et règlements internationaux et évalue leur incidence sur l'exercice du mandat du Mécanisme relativement aux domaines d'activités du Service d'appui et de protection des témoins.
- Il traite et communique des informations sur un large éventail de questions relevant de l'appui et de la protection des témoins, avec certaines sections des deux divisions du Mécanisme, le siège de l'ONU et d'autres organes des Nations Unies.
- Il procède ou participe à la préparation de projets d'observations, de notes d'information, de rapports, d'études, de textes juridiques et de commentaires sur ces textes.
- Il traite diverses questions de droit constitutionnel, international, public, privé, administratif et pénal (matériel, procédural et comparé), portant notamment sur l'interprétation et l'application de textes constitutifs et législatifs ainsi que d'autres instruments régissant les activités et opérations de l'Organisation des Nations Unies.
- Il rédige des mémoires, des rapports, des lettres, des textes de droit, des politiques et des accords sur divers aspects relevant de l'appui et de la protection des témoins, y compris sur des questions sensibles.
- Il effectue des recherches et des analyses juridiques approfondies et prépare des études, des études comparatives, des mémoires, des rapports et de la correspondance.
- Il examine des documents, des instruments et d'autres textes juridiques et en dégage les points importants, les similitudes, les incohérences etc.
- Il procède ou participe à la rédaction et à l'examen de documents juridiques concernant les activités du Service d'appui et de protection des témoins.
- Il contribue à veiller à la mise en œuvre des mesures de protection ordonnées par les juges et les Chambres.
- Il accomplit les autres tâches qui lui sont confiées.

COMPÉTENCES

- **Professionalisme**— Connaissance des activités des tribunaux pénaux internationaux, de préférence de la protection des victimes et des témoins et de l'évaluation de la menace. Connaissance du système des Nations Unies. Capacité de rédaction avérée et de travailler sous pression. Aptitude à développer un raisonnement juridique, stratégique et politique sérieux dans le cadre des travaux confiés. Le titulaire du poste tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet, en particulier dans le fonctionnement des tribunaux internationaux ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise.
 - **Communication** — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit ; il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut ; il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue ; il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse ; il partage l'information avec les intéressés et les tient au courant.
 - **Esprit d'équipe** — Le titulaire collabore avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et compétences ; il est prêt à apprendre au contact des autres ; il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier ; il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions ; il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité en cas d'échec.
 - **Sûreté de jugement / aptitude à décider** — Le titulaire du poste dégage les principaux éléments des situations complexes et va droit au cœur du problème ; il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision ; il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre ; il ne prend des décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'organisation ; il ne propose des lignes d'action et ne formule des recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits ; il s'assure que les dispositions qu'il est envisagé de prendre répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.
-

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

QUALIFICATIONS

Formation

Diplôme universitaire supérieur de droit (master ou équivalent), de préférence en droit international. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle

Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine juridique, y compris dans les programmes d'appui ou de protection des témoins dans le cadre d'institutions judiciaires ainsi que dans l'analyse, la recherche et la rédaction juridiques. Une expérience dans un contexte international et/ou sur des projets avec des réfugiés, des victimes ou des témoins de violations des droits de l'homme est un avantage. Une expérience avérée dans les tribunaux pénaux internationaux est un atout.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais et du français à l'oral comme à l'écrit est nécessaire. La connaissance du kinyarwanda et/ou du swahili est également souhaitable.

Méthode d'évaluation

Les candidats qualifiés pourront être invités à passer une épreuve technique et/ou un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou de harcèlement sexuel, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion. Le « harcèlement sexuel » s'entend de tout comportement déplacé à connotation sexuelle, dont on peut raisonnablement penser qu'il est choquant ou humiliant ou qu'il peut être perçu comme tel, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée un climat de travail intimidant, hostile ou offensant, et lorsque la gravité du comportement justifie le licenciement de son auteur. La candidature de personnes qui ont commis des infractions autres que des infractions mineures au code de la route ne sera pas retenue par l'ONU.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

La considération dominante dans l'engagement, la mutation ou la promotion du personnel est la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. En acceptant une offre d'engagement, les membres du personnel sont soumis(es) à l'autorité du Secrétaire général, qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) de l'article 1.2 du Statut du personnel. Dans ce contexte, tous les membres du personnel recrutés sur le plan international sont

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

tenus de changer de fonctions périodiquement à l'intérieur d'un même lieu d'affectation ou dans un autre lieu d'affectation, dans les conditions fixées par le Secrétaire général.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <http://careers.un.org>
